

j'ôtai mon mouchoir qui me tenait le bras en écharpe et je fis aisément un grand signe de croix, chose que je n'avais pu faire depuis quatre semaines, et je me rendis à la sacristie pour donner mon mouchoir à M. Héroux.

Après les offices, je montrai ma plaie aux prêtres ; elle était guérie, j'étais guéri ! Dès le lendemain, je pus reprendre mes travaux, car je suis cultivateur.

Ma guérison est un miracle, j'en suis sûr, et je la dois à N.-D. du Saint Rosaire.

CHARLES LAMY, cultivateur.

St-Sévère, 22 novembre 1895.

Je, Hyacinthe Trahan, curé de St-Sévère, déclare :

1. Que Charles Lamy, mon paroissien, eut le bras fracturé par une ruade de cheval, vers le 15 juillet 1895.

2. Qu'il se fit rebouter son bras par un rebouteur ordinaire ;

3. Qu'une plaie fistuleuse s'est déclarée après le reboutement, menaçant d'amener la nécessité de l'amputation du bras ;

4. Que, lors d'un pèlerinage paroissial au Sanctuaire de N.-D. du T. S. Rosaire, au Cap de la Madeleine, fait sous ma direction le 12 août 1895, après l'office du matin, je visitai la dite plaie fistuleuse et constatai qu'elle était cicatrisée.

5. Que, le lendemain, au témoignage des voisins du dit Charles Lamy, il recommença à travailler aux travaux de sa terre, maniant la fourche et la faux sans difficultés.